



Date de la séance : 09 novembre 2020
Date de la convocation : 03 novembre 2020
Conseillers en exercice : 27
Conseillers présents
ou représentés : 27

République Française
Département de Loire-Atlantique

Procès-verbal
Conseil Municipal - Séance du 09 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le neuf novembre, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, salle des 3 îles, en vertu des articles L.2121.10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence d'Anthony BERTHELOT, maire.

Membres présents (25) : Anthony BERTHELOT, Fabienne LEMONNIER, Laurent DENELE, Christine BARBARIN, Gwenvael DURET, Sophie BIALAIS-FERNAGU, Stéphane PLAÇAIS, Leila BOUNOUS, Kévin GUEGUEN, Chantal LAVIS, Georges DROBYSZ, Éric MORAZZANI, Catherine SEGUINEAU, Jérôme COLLIER, Nelly GAUROIS, David THOMAS, Amélie RICHARD, Audrey POISSON, Léon DELARCHAND, Serge DAVID, Pascal DUBLINEAU, Michel SOUTADÉ, Dany LEFEBVRE, Hélène WALLYN, Thierry DIQUELOU.

Pouvoirs (2) : Fabienne DAVID à Sophie BIALAIS-FERNAGU ; Jean-Noël ARNOUX à Leila BOUNOUS.

Secrétaires de séance : Christine BARBARIN et Pascal DUBLINEAU.

Table des matières

1 – DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.....	1
2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020.....	2
3 – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE, CONFORMEMENT A L'ARTICLE L2122.22 DU CGCT.....	4
4 – RAPPORT ANNUEL 2019 NANTES METROPOLE - INFORMATION.....	5
5 – DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL 2020.....	8
6 – FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU COMITE TECHNIQUE.....	11
7 – FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU COMITE HYGIENE SECURITE CONDITIONS DE TRAVAIL.....	11
8 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS. DESIGNATION DES COMMISSAIRES.....	12
9 – COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS. DESIGNATION DES COMMISSAIRES.....	13

Anthony BERTHELOT « *Bonsoir à tous, bienvenue au conseil municipal. Pour le public c'est assez particulier aujourd'hui. Nous avons pu tenir un conseil municipal dans des conditions à peu près normales, mais avec quelques difficultés notamment en l'absence de réponse de la préfecture quant à la possibilité d'accueillir le public ou non à cette séance et savoir quelle case les indrais devaient cocher sur l'attestation pour se rendre au conseil. Je m'excuse aussi pour les conditions un peu précaires dans lesquelles nous organisons ce conseil. Je m'étais engagé à ce que chaque élu puisse disposer d'un micro, mais il s'avère que les commandes ont été passées mais avec le re-confinement les commandes arrivent en retard. Je m'excuse aussi auprès du public car la configuration de cette salle oblige à porter des jumelles pour voir les documents projetés* ».

1 – Désignation des secrétaires de séance

Christine BARBARIN et Pascal DUBLINEAU sont désignés secrétaires de séance.

2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2020.

Approuvé à l'unanimité.

Intervention au nom du Conseil Municipal – lecture Amélie RICHARD :

« Vendredi 16 octobre, Samuel Patty, professeur d'histoire-géographie a été victime d'un assassinat odieux et barbare, pour avoir exercé son métier.

Les dernières semaines ont hélas connu d'autres abominations à la basilique de Nice et à Vienne en Autriche.

Nous tenons à exprimer tout notre soutien et toutes nos pensées aux proches de Samuel Patty, ses élèves, ses collègues et toute la communauté éducative ainsi qu'aux proches des victimes des tueries de Nice et de Vienne.

Face à de telles horreurs, notre émotion est immense. Mais aussi grande soit-elle, cette émotion ne doit pas conduire aux discours de haine qui se multiplient en ce moment sur les plateaux de télévision ou sur les réseaux sociaux.

Seuls la réflexion et l'analyse nous permettront d'agir pour que de tels actes ne se reproduisent pas.

Pour la première fois en France, un enseignant a été tué parce qu'il a appliqué le programme en Enseignement moral et civique ; cette matière qui invite les élèves au discernement, à la réflexion, au sens critique et défend la liberté d'expression.

Cette liberté doit être enseignée. Elle fait partie des valeurs fondatrices de notre pays, elle est au cœur de notre histoire, de notre culture. Elle doit être défendue, comme le sont les autres valeurs républicaines : liberté, égalité, fraternité, laïcité et refus de toute discrimination.

Nous appelons à l'unité républicaine laïque et fraternelle !

La mobilisation et la solidarité des Français et des Françaises de toutes origines, de toutes opinions et de toutes religions confondues, s'impose.

Nous devons tout mettre en œuvre - et y consacrer les moyens financiers, humains et matériels - pour que les valeurs républicaines s'incarnent au quotidien pour toutes et tous, pour que chacune et chacun se sente citoyenne ou citoyen à part entière.

Plus que jamais, nous devons rétablir le dialogue citoyen, le lien social, le vivre ensemble et faire du mot solidarité notre emblème.

Resserrons les liens, soyons solidaires et « ouverts ». La solidarité a pour but de lutter contre les inégalités, les incompréhensions, les exclusions, l'intolérance...

Dans le même élan de solidarité, la mairie d'Indre, comme de nombreuses communes de France, a décidé de soutenir l'avocate, Nasrin Sotoudeh, emprisonnée en 2018 et condamnée à 10 ans de prison en Iran pour « conspiration contre le système et inspiration à la débauche », alors qu'elle défendait des jeunes filles qui protestaient contre le port obligatoire et autoritaire du voile.

Condamnée à 11 ans de prison en 2010 pour « diffusion de propagande » et « conspiration mettant en danger la sécurité de l'État », Nasrin Sotoudeh a été graciée en 2013. Un an plus tôt, elle avait reçu le prix Sakharov du parlement européen "pour la liberté de l'esprit ».

Le 26 septembre dernier, elle a dû être hospitalisée après 46 jours de grève de la faim. Aujourd'hui, elle demande : « le respect des lois votées par le parlement iranien et la libération de tous les prisonniers politiques » et veut « attirer une nouvelle fois l'attention du monde sur la situation du peuple iranien, soumis à l'oppression et aux injustices ».

Au nom de la liberté de pensée, nous nous associons à la campagne internationale menée pour la libération sans condition de Nasrin Sotoudeh, prisonnière d'opinion détenue uniquement en raison des activités pacifiques qu'elle mène en faveur des droits humains, notamment de la liberté d'expression.

C'est la raison pour laquelle depuis ce matin, nous avons accroché une banderole demandant sa libération sur la façade de la mairie.

Pour finir, nous sommes convaincus que la culture, le savoir et l'éducation sont des remparts avérés contre l'obscurantisme, sous toutes ses formes ; ils sont les outils indispensables pour permettre à toutes et à tous d'avoir un avis éclairé, pour ne pas se laisser manipuler par des discours de haine ou de repli sur soi.

En ce sens, alors que nous déplorons ouvertement les décisions du gouvernement de fermer les librairies et les lieux culturels, nous avons décidé de garder l'accessibilité à la lecture POUR TOUS, par le biais de la bibliothèque municipale, qui propose aujourd'hui et pendant toute la durée du confinement, le retrait et le dépôt des livres, par commande, dans le respect des règles sanitaires.

Prenons soin de nous, et restons éveillés et solidaires.

Merci à tous pour votre attention ».

Une minute de silence est observée en hommage à Samuel Patty et aux victimes de Nice et de Vienne.

Serge DAVID « J'aurai une déclaration à faire au point 5 sur le budget et les commissions ».

Anthony BERTHELOT : « Comme à chaque début de conseil municipal, je souhaite vous présenter une synthèse des événements majeurs qui se sont déroulés depuis notre dernier conseil municipal, le 28 septembre dernier.

En premier lieu, j'informe le conseil que je mets fin au détachement de monsieur Lucas au poste fonctionnel de directeur général des services.

Le principal sujet est le re-confinement qui a commencé le 28 octobre dernier.

Lors de notre précédent conseil municipal je vous avais dit que les indicateurs grimpaient, avec une certaine modération, mais ils grimpaient tout de même. A compter de la mi-octobre, notre métropole, jusque-là plutôt épargnée, a connu comme le reste de la France une augmentation fulgurante du nombre de cas positifs à la COVID-19. Nous sommes à un taux d'incidence de 357 pour 100 000 habitants aujourd'hui alors qu'il était de 80 il y a un mois

La décision de ce re-confinement a été soudaine. A la surprise de tous, le Président de la République l'a annoncé effectif pour tout le territoire au soir du 28 octobre. Les mesures ont ensuite été précisées par le gouvernement seulement le lendemain soir et finalement le décret est sorti dans la nuit du 29 octobre.

Une fois encore, les collectivités ont été mises au pied du mur, sans préavis, sans concertation, pour mettre en œuvre des décisions qui descendent du haut. Le fameux lien Préfet -Maire semble être une arlésienne ! Avec les services municipaux et dans un temps très court, nous avons décortiqué le décret, article par article, et appliqué les mesures, notamment :

- **La réactivation des appels aux personnes isolées.** C'est une action qui s'était poursuivie après le déconfinement, en appelant les Indrais 1 fois par semaine. Aujourd'hui, nous sommes passés à 2 appels par semaine.
- **La fermeture des ERP et l'arrêt des activités sportives et culturelles extrascolaires.** Le vendredi même, un mail a été envoyé à toutes les associations indraïses pour les en informer.
- **La fermeture des bars et restaurants.** Très vite, les commerçants ont été contactés pour leur témoigner de notre soutien et les informer que nous les accompagnerons du mieux possible : en relayant, d'une part, leur communication numérique et, d'autre part, en diffusant à la population un flyer qui recense toutes les activités commerciales de la commune.
- **La réorganisation du marché.** Fort heureusement dans le cadre du P2R nous avons déjà anticipé ce scénario. Un 1^{er} marché a été mis en place le 1^{er} novembre et ajusté hier.
- **Le nouveau protocole sanitaire dans les établissements scolaires et à la restauration.** Les enseignants, l'Acleea et les agents de la ville ont écourté leurs congés pour s'assurer du bon fonctionnement de la rentrée scolaire. Qui, je le rappelle devait commencer à 10h le lundi matin, jusqu'à ce que le gouvernement décide le vendredi soir, à 2 jours de la rentrée, de revenir à des horaires habituels !

En parallèle il a fallu conjuguer entre un télétravail obligatoire et des services publics qui doivent rester ouverts !

J'arrête ici l'énumération car la liste des mesures qui étaient à prendre est longue.

Tout cela a été construit en 2 jours à peine, en ne manquant pas d'informer la population des mesures adoptées (site de la ville, affiches, réseaux sociaux...) ainsi que les groupes d'opposition de ce conseil municipal pour garantir de la plus grande transparence possible.

Je tiens ici à remercier les agents municipaux et mes collègues élus qui ont agi avec rapidité et beaucoup d'efficacité.

Le virus est très présent, il contamine, et nos seules défenses contre lui c'est l'application des gestes barrières. J'invite chaque Indraïse et chaque Indrais à redoubler de vigilance et faire preuve de la plus grande citoyenneté en respectant les mesures sanitaires ».

3 – Délégations du conseil municipal au maire, conformément à l'article L2122.22 du CGCT.

Rapporteur : Anthony BERTHELOT, maire

Objet	Tiers	Montant TTC	Date d'engagement
CADRE DE VIE - REMISE EN CONFORMITE DU TERRAIN POUR HOMOLOGATION	SPORTCLEAN	11 581,20	08/06/2020
CADRE DE VIE - CONTRÔLE D'HOMOLOGATION DU TERRAIN	NOVAREA	2 394,00	08/06/2020
CADRE DE VIE - ACHAT DE TABLE FORESTIERE	BASE	3 348,00	08/06/2020
CADRE DE VIE - REMISE EN ETAT DU PEDILUVE POUR LA SAISON 2020	ARROSAGE SYSTEM	7 951,38	12/06/2020
RESTAURATION SCOLAIRE – CONTENEURS + CHARIOTS	COMPTOIR DE BRETAGNE	3 204,00	02/07/2020
MAIRIE – EQUIPEMENT INFORMATIQUE	APS SOLUTIONS INFORMATIQUES	2 623,20	07/07/2020
MATERNELLE BI - RIDEAUX VIGIPIRATE	ENJOY OUR SPACE	4 567,75	16/07/2020
PRIMAIRE BI - RIDEAUX VIGIPIRATE	ENJOY OUR SPACE	7 775,99	16/07/2020
MATERNELLE HI - BOIS POUR FABRICATION MEUBLES MOTRICITE	MAILLAUD PANOFRANCE	2 218,48	17/07/2020
ACTION CULTURELLE - CREATION GRAPHIQUE 3 DOCUMENTS DE SAISON ICI OU LA 2020-2021 /BIB ET EMM/FLYERS ET CARTES POSTALES	PITHON GEOFFROY	4 000,00	17/07/2020
MAIRIE - PAVES LED POUR CLASSES	TESSIER ELECTRICITE	4 160,40	20/07/2020
CONTRAT PORTAIL FAMILLE - MULTI ACCUEIL RESTAURATION SCOLAIRE AFFAIRES SCOLAIRES ACLEEA	TECHNOCARTE	22 071,53	27/07/2020
NICOLAS APPERT - REPARATION CHENEAU	ATTILA SYSTEME NANTES OUEST	5 039,41	03/08/2020
COMPLEXE TABARLY - MATERIEL REMPLACEMENT ALARME INCENDIE	CGE DISTRIBUTION	3 916,51	03/08/2020
COMPLEXE TABARLY – MAIN D'ŒUVRE REMPLACEMENT ALARME INCENDIE	EXTINCTEURS NANTAIS	2 917,98	03/08/2020
MAISON DES ASSOS – MAIN D'ŒUVRE ET MATERIEL REMPLACEMENT SOURCE CENTRALE	EXTINCTEURS NANTAIS	4 723,44	03/08/2020
MAIRIE - VIDEOPRO ET BORNES WIFI	APS SOLUTIONS INFORMATIQUES	2 842,80	07/08/2020
MATERNELLE BI - RIDEAUX SALLE MOTRICITE	ENJOY OUR SPACE	2 608,19	20/08/2020
ELEM.P.MARA - 5 VIDEO PROJECTEURS	APS SOLUTIONS INFORMATIQUES	3 804,00	24/08/2020
CADRE DE VIE - BLOC BETON STOCK CTM	BASE	2 783,06	25/08/2020
MAGASIN - MASQUES LINGETTES DESINFECTANTES-STOCK	PLG GRAND OUEST	2 304,00	31/08/2020
MAIRIE – EQUIPEMENT INFORMATIQUE	APS SOLUTIONS INFORMATIQUES	3 030,00	02/09/2020
ECOLE DE MUSIQUE - ECRAN DE PROTECTION ANTI-PROJECTION	DB MUSIQUE SERVICE	2 957,66	04/09/2020
RESSOURCES HUMAINES - MISE EN OEUVRE DSN AU 01/01/2021	GFI PROGICIELS	3 027,43	14/09/2020
MATERNELLE HI - CREATION DE CIRCUITS DE CHAUFFAGE	THERMIQUE DE L'OUEST	3 600,90	14/09/2020
CANTINE BI - REPARATION CHAMBRE FROIDE	CORBE CUISINE	4 045,62	15/09/2020
CADRE DE VIE - ACHAT DE MATERIELS ELECTRIQUE	ESPACE MOTOCLTURE 1	3 695,38	23/09/2020
CADRE DE VIE - ACHAT DE MATERIELS THERMIQUE	ATLANTIQUE MATERIEL COMPAC	2 532,00	23/09/2020
ILLUMINATIONS - REMPLACEMENT ET REPARATION GUIRLANDES	TESSIER ELECTRICITE	2 062,62	24/09/2020
ACTION CULTURELLE - CONTRAT DE CESSION EMBRASEMENTS DU 26 SEPTEMBRE 2020	SILEX	4 000,00	24/09/2020
NICOLAS APERT - REFECTION DU PLAFOND	LANGLOIS SOBRETI	2 256,00	28/09/2020
MAIRIE – MOBILIER MAIRIE	DIRECT COLLECTIVITES	2 338,80	30/09/2020
CADRE DE VIE - ACHAT DE 4 ABRIS DE JARDIN	BASE	8 856,00	30/09/2020
Cimetière - Concession nouvelle avec caveau 2 places n°2438 - durée 15 ans	Usager	538,00	07 sept 2020
Cimetière - Renouvellement concession n°1835 - durée 15 ans	Usager	277,00	07 sept 2020
Cimetière - Renouvellement concession n°1845 - durée 15 ans	Usager	277,00	07 sept 2020
Cimetière - Renouvellement concession n°1801 - durée 15 ans	Usager	277,00	07 sept 2020

Cimetière - Renouvellement concession n°1809 - durée 15 ans	Usager	277,00	07 sept 2020
Cimetière - Renouvellement concession n° 2366-durée 15 ans	Usager	277,00	07 sept 2020
Cimetière - Renouvellement concession n°1806 - durée 15 ans	Usager	277,00	07 sept 2020
Cimetière - Renouvellement concession n°2164 - durée 15 ans	Usager	277,00	07 sept 2020
Cimetière - Renouvellement concession n°1773 - durée 15 ans Tarif 2019 car concession échue en 2019.	Usager	273,00	07 sept 2020
Cimetière - Renouvellement concession n°1841 - durée 15 ans	Usager	277,00	07 sept 2020
Cimetière - Renouvellement concession n°2365 - durée 15 ans	Usager	277,00	13 oct. 2020
Cimetière - Cavurne nouvelle n° CAV14 -durée 15 ans	Usager	386,00	13 oct. 2020
Cimetière - Renouvellement concession n°2368-durée 15 ans	Usager	277,00	13 oct. 2020
Cimetière - Emplacement stèle de la mémoire n°PS19 -durée 15 ans	Usager	27,75	13 oct. 2020
Cimetière - Renouvellement concession n° 1820 - durée 15 ans	Usager	277,00	13 oct. 2020

Hélène WALLYN « *Concernant l'équipement informatique pour la mairie, il y a deux dépenses, une en juillet et une en septembre* ».

Anthony BERTHELOT « *Il s'agit d'ordinateurs et d'imprimantes, pour le personnel et des élus dont je fais partie* ».

4 – Rapport annuel 2019 Nantes Métropole - Information.

Rapporteur : Anthony BERTHELOT, maire

L'article L.5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que, chaque année, tout établissement public de coopération intercommunale doit remettre au maire de chaque commune membre un rapport annuel d'activité en vue d'être communiqué en conseil municipal.

Conformément à cette disposition, le rapport 2019 de Nantes Métropole, sous forme d'un diaporama, est présenté en séance par monsieur le maire.

Un exemplaire du rapport a été transmis aux élus par voie électronique.

Conformément à l'article 8 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, ce rapport annuel ainsi que les rapports financiers et comptes sont disponibles sur le lien suivant : <https://metropole.nantes.fr/budgetNM2019>

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport annuel 2019 de Nantes Métropole.

Bertrand AFFILÉ, 2^{ème} vice-président de Nantes Métropole et maire de Saint-Herblain, présente le rapport.

Anthony BERTHELOT présente les opérations réalisées à Indre (projection du rapport) et précise :

- Engagement de la réflexion sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU des Forges : *il s'agit de la volonté d'Arcelor d'aménager l'espace qu'on appelle communément le crassier.*
- Opération de la Clairière, suivi du processus de dépollution du site industriel désaffecté de Soferti et réorientation du programme vers une vocation économique exclusivement : *cette orientation nous l'avons déjà dénoncée cette année. Nous ne souhaitons pas une orientation économique exclusivement, mais que l'on revienne sur l'accord qui était passé et signé en préfecture en 2010 entre le préfet, le président de Nantes Métropole de l'époque Jean-Marc Ayrault et le maire Jean-Luc Le Drenn et Total, que l'on ait une mixité d'activités sur cet espace, cela peut être des entreprises, du logement, de l'équipement et préserver un espace naturel qui est situé en bord de Loire.*
- Engagement des études pour la réalisation d'une passerelle : *concernant les orientations 2020 et à suivre, je peux apporter des informations. C'était un engagement de campagne, il était convenu de ne pas la construire du fait qu'on se préservait l'île de la Motte pour un espace naturel et réduire au maximum la présence humaine. Il nous semblait donc inapproprié d'investir presque 1 million d'euros pour cette passerelle au titre de la PPI de la ville qui est d'environ 2,7 millions pour la commune. Nous ne sommes pas sûrs que cela soit de la même hauteur pour ce mandat, au regard de la crise sanitaire et économique que nous subissons. Utiliser la moitié du financement pour une passerelle que l'on prendrait que de temps en temps semblait inadéquat.*

- Conception du projet « eau et paysage » : pour Indre, c'est un cheminement qui se fera du bac jusqu'à La Montagne. Les prochains travaux commenceront au printemps si tout va bien car nous sommes liés aux saisons de plantation et autres.
- Conduite de l'Atelier Participatif Loire-Chézine « demain la ville apaisée » : il y a eu un excellent travail fait par les communes et une belle participation des citoyens et, je peux le souligner, une belle participation indraise à ces ateliers. Le résultat de ces ateliers, reprenant les réflexions des élus, a été remis à chaque élu cet été.
- Polarité commerciale d'entrée de ville : mise à jour des diagnostics commerciaux de Basse Indre et Haute Indre avec l'AURAN : sur la précédente municipalité, une présentation a été faite aux élus.
- Naval Group : accompagnement de l'entreprise et de la ville sur différents sujets : il y a une relation avec Naval Group sur son implantation sur la commune et ce que cela génère en termes de déplacements, de parking. En 2019, Naval Group avait un projet d'extension de restructuration du bâtiment en interne. Naval Group c'est quand même 1500 salariés aujourd'hui, nous avons prochainement une réunion avec Nantes Métropole car 1500 personnes qui se déplacent cela peut avoir des conséquences sur le territoire d'Indre et les communes alentours ».

Serge DAVID « Par rapport à ce que tu viens de dire Bertrand, tout a été travaillé ensemble et avec l'ensemble des 24 maires, il y a eu un consensus sur l'ensemble de ces projets. La question qui revient, et nous en avons débattu lors de notre élection en 2014, c'est la réétude du pacte financier. Ma question, pour cette nouvelle mandature, est-ce que le pacte financier pour les communes a été revu, étudié, et est-ce que de nouvelles propositions ont été faites ; car cela impacte aussi les ressources de notre commune, à la fois sur l'attribution de compensation, mais aussi à la fois sur la dotation de solidarité communautaire.

Deuxième point qui concerne aussi l'ensemble des citoyens, et vous l'avez vu pour l'avoir votée, il y a eu une augmentation assez conséquente des impôts métropolitains. Vu les circonstances, est-ce que la métropole, au cours de la mandature, sera amenée à augmenter les impôts ?

Tout ce qui a été développé sur les projets intercommunaux, la transition, le développement, le plan local d'urbanisme...

Autre sujet qui intéresse les citoyens c'est la sécurité. On voit bien en ce moment, et cela a été une de nos dernières décisions, c'est la sécurité dans les transports. C'était le choix des élus de la majorité et ensuite tous les élus étaient d'accord et s'étaient associés avec nous pour mettre la sécurité dans les transports. Aujourd'hui, on le voit bien encore, cela reste un peu compliqué, il suffit de lire la presse.

Lors de la nouvelle mandature de Johanna ROLLAND, la présidente, elle a axé aussi son attention, son intérêt, sur la sécurité du citoyen, et notamment la vidéoprotection sur l'ensemble de la métropole. C'était dans son discours de présentation.

Concernant le tourisme, l'aéroport Nantes-Atlantique, avec le revirement de situation puisque l'aéroport restera à Nantes. Cela a fait l'objet d'un travail avec les élus de l'époque dont je faisais partie. Aujourd'hui avez-vous retravaillé sur ses capacités, sur le nombre de voyageurs ? Le tourisme est important pour les citoyens métropolitains, et à la fois pour accueillir des touristes qui viennent visiter pour l'attractivité culturelle.

Concernant le plan piscine, l'égalité des territoires était de dire qu'il y avait un plan piscine pour les communes qui n'avaient pas de piscine, avec notamment la piscine de Rezé qui était en projet.

Au niveau du tourisme, il y avait aussi l'agrandissement du Palais des Congrès, ce projet est-il maintenu ?

Concernant l'emploi et le logement social, effectivement il faudrait trouver une solution car il faut du logement social. Un plan a été établi où chaque commune doit participer à créer du logement, du logement pour tous bien évidemment et accessible pour tous. Notre commune s'est engagée à l'époque, maintenant on verra ce qui se passera.

Pour la transition énergétique aujourd'hui elle est engagée notamment sur la rénovation des bâtiments Cela concerne l'ensemble des collectivités puisque, comme tu le disais, notre objectif est de baisser de 30% la taxe foncière. Concernant la mairie, notre dernier projet était le changement des ouvertures qui sont toujours en simple vitrage, le projet était abouti. Les finances participatives versées par l'État étaient accordées, nous attendons donc maintenant la suite.

J'espère que les projets métropolitains seront maintenus et continueront. Comme tu le disais Bertrand, nous sommes une métropole dynamique, le bien-vivre ensemble est important si, bien évidemment, les 24 maires coopèrent les uns avec les autres. Merci ».

Bertrand AFFILÉ « Le pacte financier dépend du pacte métropolitain. Le pacte métropolitain c'est ce qu'on veut faire, le pacte financier qui se voit après c'est comment on le fait financièrement. Nantes Métropole est la métropole qui redistribue le plus aux communes, et nous avons même reçu un rappel de la Chambre des Comptes parce qu'on distribuait trop d'argent aux communes, c'est un élément important. Le pacte métropolitain et le pacte financier ont vocation d'être présentés aux communes en conseil municipal.

Effectivement nous avons augmenté les impôts taxe d'habitation, dont une partie des gens ne payent plus aujourd'hui, mais nous avons baissé la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. En fait, il y a eu un principe de vase communicant pour la taxe foncière et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui a vocation normalement à alimenter le budget des déchets, alors que depuis de nombreuses années nous faisons des prélèvements sur le budget des déchets pour revenir sur le budget général, ce qui a priori n'est pas tout à fait conforme aux règles de la comptabilité publique.

En matière de sécurité notamment dans les transports en commun, la police métropolitaine des transports en commun est en cours de recrutement, je crois que 20 ou 22 ont été recrutés sur les 34 prévus. La difficulté est qu'il faut avoir des effectifs complets. Actuellement, je pense que le service peut fonctionner à 15 ou 16 en partie, il faut attendre d'avoir l'ensemble de l'équipe.

Concernant la vidéosurveillance, il y a effectivement le CSU qui a été mis en commun, cela concerne 4 communes Nantes, Saint-Herblain, Vertou et Rezé. En fait, cela dépend des demandes des communes, ce sont des choix politiques qui appartiennent à chaque commune.

Pour la question très précise concernant le trafic de Nantes-Atlantique, la Direction Générale de l'Aviation Civile pense qu'en 2023 on sera à 10 millions et qu'en 2050 on sera à 15 millions. Je ne suis pas complètement persuadé de leurs prévisions, je leur ai dit.

Sur le plan piscine, Serge tu as dit que toutes les communes devraient avoir une piscine, ce n'est pas ça, toutes les communes devraient avoir accès à une piscine. Il y a des communes pour lesquelles c'est très difficile, notamment sur le pôle sud-ouest, car il n'y a que la piscine de Bouguenais qui sert à tout le monde. Un travail devra être relancé.

Concernant la Cité des Congrès, la rénovation n'est pas remise en cause, mais par contre l'extension est arrêtée. Dans le contexte actuel, que la Cité des Congrès soit rénovée pour plus de confort des usagers, avec un réseau wifi qui fonctionne bien, etc., nous ne pouvons qu'être favorables. Par contre, pour l'extension, dans le contexte d'aujourd'hui, il faut y réfléchir à deux fois, compte-tenu des événements nationaux et internationaux ».

Anthony BERTHELOT « Merci Bertrand. Pour compléter, concernant la vidéoprotection et la transition énergétique sur la commune, rien n'est imposé par Nantes Métropole aux collectivités, quelques lignes directrices sont fixées par la métropole, on peut y adhérer ou pas parce que chaque territoire à sa particularité.

Pour la vidéoprotection, on ne va pas refaire le débat encore ce soir, il n'y a pas de vidéoprotection de souhaitée à Indre.

Pour le logement social, nous sommes dans la même lignée que ce qui a été proposé au mandat précédent. Concernant le projet de rénovation de la mairie, le changement des ouvertures sera fait. Aujourd'hui, on y réfléchit dans un environnement plus global de la mairie, avec peut-être les rénovations des sanitaires et autres espaces d'accessibilité au public handicapé.

Sur la rénovation énergétique des bâtiments, c'est la volonté de notre mandat et un élu a été nommé pour les questions de la transition énergétique. On se rejoint sur cette volonté ».

Georges DROBYSZ « Est-ce qu'on pourrait avoir des précisions sur l'état d'avancée de l'hôpital et qu'en est-il de la polémique sur le nombre de lits ? ».

Bertrand AFFILÉ « Je rappelle que l'hôpital n'est pas un outil métropolitain. Pour le CHU, il y a un conseil d'administration, qui reçoit des financements. Nantes Métropole met un terrain à disposition. Concernant l'état d'avancement du chantier, je n'ai pas suivi ça de très près, je peux juste vous dire que cela semble plus compliqué que prévu et sans doute plus cher que prévu. Sur le nombre de lits, il faut être très prudent parce qu'on voit bien, dans la situation actuelle, qu'à force de vouloir miser que sur la chirurgie ambulatoire, on voit bien que lorsqu'il y a plein de gens qui viennent c'est compliqué. Je pense que ce n'est pas une polémique sur le nombre de lits, mais je pense qu'il faut être prudent et d'avoir dans sa manche un site qui pourrait accueillir peut-être un certain nombre de patients avec des pathologies moins lourdes par exemple et qui n'ont pas forcément besoin des mêmes soins. Un nouveau site pourrait décharger l'hôpital d'un certain nombre de patients ».

Anthony BERTHELOT « Je remercie Bertrand AFFILÉ pour être venu présenter ce rapport 2019 ».

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport 2019 de Nantes Métropole.

Monsieur le maire propose une suspension de séance.

Reprise de la séance après 7 minutes de suspension.

Pour pallier aux dépenses imprévues du CCAS liées à la crise sanitaire, et notamment afin d'aider les familles à moyen et bas revenus à régler leurs factures de nourritures dû au fait que leurs enfants n'ont pas eu accès à la restauration scolaire, et conformément à l'instruction M 14, il est apparu utile de verser une aide exceptionnelle de 70 000 €.

Il est donc nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires et comptables au cours de l'exercice 2020.

Ainsi, en dépenses de fonctionnement, il est prévu d'équilibrer le budget comme suit :

- Une diminution du chapitre 022 « Dépenses imprévues », pour un montant de 70 000 € ;
- Une augmentation du chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », article 657362 pour un montant de 70 000 €.

Ce point a été examiné par la commission Finances – Ressources humaines du 13 octobre 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la première décision modificative du budget 2020
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures qui en découlent.

Laurent DENELE laisse la parole à Fabienne LEMONNIER :

« Chers collègues, la crise sanitaire que nous traversons engendre une crise économique et sociale qui ne fait qu'augmenter la précarité

Les aides d'urgences se multiplient et le CCAS est confronté chaque jour, et de plus en plus, aux difficultés que rencontrent les Indrais. Certains n'ont pas les ressources suffisantes pour leur subsistance d'autres sont engorgés par leurs crédits, qui eux ne connaissent pas la crise. La vulnérabilité n'est plus l'attribut des plus précaires mais s'étend aujourd'hui à toutes les classes sociales de notre commune.

Sur la même période de mars à novembre, Les demandes d'urgence d'aides alimentaires sont passées de 47 en 2019 à 162 en 2020.

Lors de la campagne électorale nous avons porté haut les valeurs d'entraide et de solidarité. Nous nous sommes engagés à revaloriser et étendre les aides sociales : agir auprès des plus fragiles et des plus précaires est notre priorité.

Cependant, la période est inédite, la crise nous devance et nous oblige à nous adapter à chaque instant. L'heure n'est pas aux grandes réformes ni aux blablas politiques mais à répondre aux urgences qui explosent et à la détresse de nos concitoyens.

Dès septembre, avec les administrateurs du CCAS, nous avons décidé de renforcer notre soutien aux familles indraïses en augmentant l'aide alimentaire d'urgence de 21 000€.

Mais aussi :

- *En augmentant de 10% l'aide à la rentrée scolaire,*
- *En augmentant de 30% l'aide aux accueils de loisirs et temps périscolaires,*
- *En étendant l'aide alimentaire COVID aux collégiens, lycéens, apprentis et étudiants, soit 35 000€ supplémentaires,*

Ces aides sont bien évidemment complémentaires aux aides des autres institutions : département et Caisse d'allocations Familiales.

Chers collègues, la précarité grandit à Indre, comme partout d'ailleurs, nos concitoyens attendent que nous soyons à la hauteur des enjeux.

Le vote de cette délibération renvoie chaque élu à ses responsabilités, à ses priorités, à sa conscience.

Pour notre majorité de gauche la réponse est claire et sans équivoque, la solidarité est et demeurera le socle de notre engagement politique. Je vous remercie ».

Serge DAVID « Comme je l'ai dit tout à l'heure, j'ai une intervention à faire. Vous dites que l'aide sociale a augmenté très fortement sur notre commune, personnellement je n'ai aucune statistique sur cette augmentation considérable. Concernant l'aide à la scolarité, elle a été abondée par le gouvernement, et donc nous nous abondonons encore. Ce sont encore des décisions que vous prenez sans concertation, alors que vous parlez de transparence. Vous décidez de l'embauche d'un directeur pour le pôle de la

communication, en nous informant comme ça en commission que la décision est prise. A quoi sert le conseil municipal, à quoi sert le comité technique, à quoi servent les commissions ?

Cette décision unilatérale est une dépense de 70 000 € par an, qui n'apportera rien aux indrais, une dépense qui ne servira qu'à propager vos idées. 70 000 € c'est exactement l'augmentation du budget du CCAS pour cette année, le nombre des bénéficiaires est pourtant bien différent. Nous condamnons fermement cette décision d'embauche que nous ne considérons pas comme prioritaire au vu de la situation actuelle. Parlons également d'une autre décision unilatérale, les modalités de recensement de la population indraise en 2021, là encore sans échange ni débat. Pourquoi choisir arbitrairement de passer par un prestataire ? Nous affirmons énergiquement notre volonté de recruter en priorité des indrais en CDD, ça serait un moyen de garantir leur sécurité sanitaire et financière, c'est de notre responsabilité solidaire, sociétale et sociale. Sur d'autres sujets, nous n'avons pas d'information ou très peu. Votre déclaration politique générale aujourd'hui sera-t-elle suivie de faits ? Où en est la mise en œuvre de la vidéoprotection ? mais là vous venez de dire que vous l'avez supprimée, vous avez le droit, mais quand les indrais pourront-ils espérer être protégés des cambriolages et dégradations, l'actualité nous montre que cela devrait être une priorité, nos écoles et églises sont menacées. Monsieur le maire parlons de ces sujets en commissions et en conseil municipal, c'est cela que nous devons travailler. On le voit bien, et la présidente de Nantes Métropole l'a dit aussi, l'insécurité en très forte augmentation.

Des sujets sont lancés mais nous n'avons pas de suivi. Les référents de quartiers ? à priori les désignations ont débuté mais comment cela s'est fait ? qui était présent ? comme d'habitude nous aurons l'information ultérieurement et si cela ne nous convient pas ça sera la même chose.

Monsieur le maire, les six mois de mandat approchent à grands pas et nous ne voyons qu'un millefeuille de décisions à la petite semaine qui épuise le budget de fonctionnement. Comme l'a dit monsieur AFFILÉ tout à l'heure le pacte financier ne sera sûrement pas en augmentation, vu les baisses des dotations de l'État pour les communes et la métropole, nous serons peut-être, et je ne l'espère pas, affectés.

Le budget de fonctionnement sans aucun travail sur les investissements qui valorisent notre commune. Tous les investissements qui étaient prévus, nous n'en entendons plus parler ou peut-être que vous les avez tous annulés. Aujourd'hui nous n'en savons rien. Où sont les grands projets de votre mandat monsieur le maire ? Le projet Soferti n'a pas été fait par la municipalité précédente, il a été fait par différents acteurs, la métropole nantaise, les services métropolitains et le propriétaire des lieux. Peut-être a-t-il changé de position sur l'avenir de son terrain ?

Vous engagez des dépenses de fonctionnement toujours et encore, mais ne connaissez pas l'avenir des recettes de notre commune, personnellement cela m'inquiète.

Nous sommes obligés de passer par une déclaration au conseil municipal car notre parole n'est jamais sollicitée, c'est bien dommage car nous représentons tout de même presque la moitié des indrais. Je pense que les indrais feront leur propre jugement. Merci ».

Anthony BERTHELOT « Lorsque vous avez une déclaration à faire en conseil municipal, je vous remercierai d'en faire la demande en amont parce que là nous sommes sur une intervention de politique générale et non sur une question relative à la délibération ».

Serge DAVID « je vous l'ai dit tout à l'heure ».

Anthony BERTHELOT « non, vous m'avez dit que vous aviez quelque chose à dire sur le point 5, mais là c'est une question de politique générale... ».

Serge DAVID « Oui mais... ».

Anthony BERTHELOT « s'il vous plait, lorsque vous parlez je me tais et quand je parle je voudrais que vous vous taisiez, ça s'appelle le respect ».

Serge DAVID « oui vous aussi ».

Anthony BERTHELOT « Donc c'était une question de politique générale. Je trouve qu'il est bien facile aujourd'hui de jouer les donneurs de leçons, après six mois des élections dans une période de Covid, et de prétention de maîtrise des éléments. Aujourd'hui, toutes les communes sont en difficulté de lecture pour les mois à venir et les années à venir. Aujourd'hui, il faut prendre un peu de distance et sortir de cette politique politicienne dans laquelle vous souhaitez nous entraîner. Il faut voir la réalité des choses. La décision qui est prise aujourd'hui de mettre 70 000 € envers la population la plus fragile est une décision d'urgence. Nous ne sommes pas au calcul des recettes et des dépenses dans les investissements pour les six ans à venir, nous sommes sur l'urgence dans laquelle nous vivons. L'urgence sanitaire dans laquelle nous vivons aujourd'hui n'est pas un fait anodin, je ne sais pas si vous prenez conscience de ce que nous vivons

aujourd'hui. Aujourd'hui il y a des personnes qui se lèvent et qui vont bien et qui se retrouvent dans les 15 jours avec un respirateur. Nous sommes obligés de prendre des décisions en urgence, des personnes se retrouvent sans emploi, sans revenu. De plus en plus de personnes viennent frapper à la porte du CCAS, sachez que ce n'est pas simple de venir demander de l'aide. Lorsque les personnes viennent c'est pour des besoins immédiats.

Concernant la vidéoprotection, vous parlez de Johanna ROLLAND, Johanna ROLLAND est la présidente de Nantes Métropole, Johanna ROLLAND n'est pas la maire de Indre. Je ne sais pas comment vous gérez la commune à votre époque, mais moi je ne suis pas inféodé à madame Johanna ROLLAND. Des décisions ont été prises sur la commune, la vidéoprotection ou vidéosurveillance n'empêche pas les cambriolages dans les maisons, elle sert à mener l'enquête après le cambriolage. A Nice, ville la plus protégée de France, cela n'a pas empêché deux attentats, cela a permis de mener une enquête mais ça n'a pas empêché les meurtres.

Concernant le recensement, nous nous sommes posé la question à savoir s'il fallait faire appel à des indrais ou le confier à La Poste. Cette question a été mise en analyse avec les services, avec les avantages et les inconvénients de chaque côté. Le coût est égal, ce qui nous a fait trancher c'est la situation sanitaire et les conditions pour mener à bien le dispositif. Je m'explique, si demain on embauchait du personnel pour faire le recensement, nous ne sommes pas sûrs d'être en capacité pour manager le personnel car nos agents sont aussi soumis à la crise Covid et nous ne sommes pas sûrs d'avoir du personnel indrais qui soit présent en permanence. Nous n'avons pas un système RH assez performant pour manager, chercher, trouver des personnes qui feront du porte-à-porte durant tout un mois en période Covid. C'est cette situation qui nous a fait prendre cette décision.

Concernant la gouvernance, l'échange, le travail en commun, la discussion, je pense que j'ai ouvert la porte pour discuter de tous les sujets, je ne crois pas que nous avançons masqués sur ces sujets. Aujourd'hui je trouve qu'il est un peu facile de dire que nous avançons sans concertation, sans discussion, sans échange ».

Thierry DIQUELOU « Je participe, comme d'autres ici, au CCAS. Nous avons largement débattu dans tous les sens pour savoir quelle pourrait être l'action de la commune, en disant bien situation exceptionnelle, action exceptionnelle, c'était une unanimité du conseil d'administration de dire qu'il y avait des urgences et qu'il fallait mettre les moyens. Je voterai cette délibération.

Pour le recensement, ça aurait pu permettre à des demandeurs d'emploi de la commune de mettre un petit peu de beurre dans les épinards, nous aurions pu prendre ça plus en compte ».

Hélène WALLYN « Je pense qu'il y a une incompréhension sur ce qu'a dit Serge, c'était bien une déclaration commune de la liste. On ne remet pas en cause les 70 000 € pour le CCAS, on remet en cause les 70 000 €, ça c'est une estimation de notre part, pour l'embauche du directeur communication. L'annonce a été publiée sur la page Facebook de la commune, on ne l'a pas vue passer en commission, etc., on aurait pu en discuter ensemble. Sur La Poste, on n'aurait pas parler ici des arguments que vous venez de nous donner, on ne les aurait jamais eus. Moi personnellement je l'ai su par certains de mes colistiers, je trouve ça dommage, on peut avoir des arguments, on peut entendre que d'un point de vue RH c'est compliqué. Sur la vidéosurveillance, on n'a jamais dit qu'elle empêchait tout, mais ça peut faire réfléchir quand on sait qu'il y a des caméras, des actes de délinquance pourraient ne pas avoir lieu. Il y a des cambriolages sur la commune, il y a des personnes qui se font dégrader leur voiture etc. Il y a une montée de la délinquance sur la commune, on ne peut pas le nier. Que vous soyez contre la vidéosurveillance, il y a peut-être des arguments, mais vous avez décidé de supprimer ce projet sans en discuter. Le but de cette déclaration est de dire que les décisions sont prises sans discussion avec l'opposition. Je pense que nous avons aussi des arguments à donner, que vous vous asseyez dessus c'est une chose mais au moins on en aura parlé ».

Anthony BERTHELOT « Cette déclaration est hors sujet par rapport à la décision modificative. Concernant les commissions, vous avez tous une répartition dans les commissions, maintenant la communication entre vous ça vous appartient. Les informations sont données dans chaque commission, il appartient après à votre groupe de discuter entre vous... ».

Hélène WALLYN « mais c'est ce qu'on a fait mais... ».

Anthony BERTHELOT « excusez-moi, le principe dans un débat est que chacun s'exprime chacun son tour et en tant que président de séance c'est moi qui attribue la parole. Le recrutement du directeur de communication, a été diffusé en tant qu'annonce et a été présenté en commission, dire le contraire ça serait mentir. Que vous soyez d'accord ou pas d'accord, ça vous appartient. Sur la question des postes au sein de la collectivité, et sur l'architecture de la collectivité, ce sont nos engagements de campagne de donner de la place au dialogue citoyen et c'est pour ce poste que nous recrutons un directeur, nous avons aussi annoncé la création d'un deuxième poste au CCAS et cela a été annoncé en commission. Un autre poste avait été annoncé durant notre campagne pour un renfort au service festivités, on ne sait pas encore si cela sera un

recrutement ou une réorganisation en interne, il y aura du temps de travail pour renforcer au niveau des festivités. Aujourd'hui, vous êtes en désaccord, ne dévoyer pas le système, les choses sont présentées en commissions. Que cela ne vous convienne pas je l'entends, mais que vous n'ayez pas assez d'échanges entre vous cela vous appartient.

Sur la question de la vidéosurveillance, chacun se fait son opinion. Nous avons annoncé à la population lors de notre campagne que nous ne mettrions pas de vidéosurveillance. Nous pouvons en parler si vous voulez, mais nous ne reviendrons pas sur notre décision ».

Fabienne LEMONNIER « Vous semblez mettre en doute la transparence du travail. Tous les chiffres que j'ai communiqués ont été discutés, échangés en toute transparence lors du conseil d'administration du CCAS et en commission solidarités et madame WALLYN et madame LEFEBVRE qui font partie de ces deux instances, ne peuvent absolument pas dire le contraire. Merci ».

Le conseil municipal à l'unanimité

Article 1 – Approuve la première décision modificative du budget 2020.

Article 2 – Autorise monsieur le maire à prendre toutes les mesures qui en découlent.

6 – Fixation du nombre de représentants de la commune au Comité Technique.

Rapporteur : Anthony BERTHELOT, maire.

VU le décret n°85-565 du 30 mai 1985,

Considérant la délibération du 16 juillet 2020 et relative à la fixation du nombre de représentants de la commune au comité technique et à leur désignation,

Considérant l'illégalité de cette délibération qui revient à élire les représentants de la collectivité par voie de délibération alors qu'ils doivent être désignés par arrêté,

Considérant que les représentants de la collectivité doivent être désignés par arrêté du Maire,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'abroger la délibération du 16 juillet 2020 et relative à la fixation du nombre de représentants de la commune au comité technique et à leur désignation,
- De maintenir le nombre de représentants de la commune et de représentants du personnel pour siéger au Comité Technique à 5 titulaires et 5 suppléants, avec représentation proportionnelle de l'opposition.

Le conseil municipal à l'unanimité

Article 1 – Abroge la délibération du 16 juillet 2020 et relative à la fixation du nombre de représentants de la commune au comité technique et à leur désignation,

Article 2 – Maintient le nombre de représentants de la commune et de représentants du personnel pour siéger au Comité Technique à 5 titulaires et 5 suppléants, avec représentation proportionnelle de l'opposition.

7 – Fixation du nombre de représentants de la commune au Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail.

Rapporteur : Anthony BERTHELOT, maire.

VU décret n°85-603 du 10 juin 1985,

Considérant la délibération du 28 septembre 2020 et relative à la fixation du nombre de représentants de la commune au Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail et à leur désignation,

Considérant l'illégalité de cette délibération qui revient à élire les représentants de la collectivité par voie de délibération alors qu'ils doivent être désignés par arrêté,

Considérant que les représentants de la collectivité doivent être désignés par arrêté du Maire,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De retirer la délibération du 28 septembre 2020 et relative à la fixation du nombre de représentants de la commune au Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail et à leur désignation,

- De maintenir le nombre de représentants de la commune et de représentants du personnel pour siéger au à 5 titulaires et 5 suppléants, avec représentation proportionnelle de l'opposition.

Le conseil municipal à l'unanimité

Article 1 – Retire la délibération du 28 septembre 2020 et relative à la fixation du nombre de représentants de la commune au Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail et à leur désignation.

Article 2 – Maintient le nombre de représentants de la commune et de représentants du personnel pour siéger au à 5 titulaires et 5 suppléants, avec représentation proportionnelle de l'opposition.

8 – Commission Communale des Impôts Directs. Désignation des commissaires

Rapporteur : Gwenvael DURET, adjoint au maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Cette commission comprend, outre le Maire ou l'adjoint délégué qui assure la présidence, huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants dans les communes de plus de 2 000 habitants. Leur nomination doit avoir lieu après le renouvellement général des conseils municipaux. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal. Les commissaires sont désignés par le directeur départemental des finances publiques, sur proposition du Conseil Municipal.

La liste retenue, qui doit être présentée en nombre double (soit 32 candidats), comprend des contribuables :

- De nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne
- Agés de 18 ans au moins
- Jouissant de leurs droits civils
- Inscrits aux rôles des impositions directes locales de la commune
- Familiarisés avec les circonstances locales
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission

Rôle de la commission :

La CCID se réunit au moins une fois par an. Elle statue sur la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Elle est consultée, entre autres, sur les réclamations portant sur une question de fait relative à l'une de ces trois taxes, ainsi que sur l'évaluation des propriétés bâties et non bâties.

En conséquence, le Maire propose la liste des seize contribuables ci-dessous, sur lesquels portera le droit de nomination du directeur départemental des finances publiques :

Titulaires :

	Nom	Prénom	Adresse	Ville
1	MAITRE	François	17 bis Quai Besnard	INDRE
2	NICOLAS	Catherine	19 rue du Calvaire	INDRE
3	BERTIN	Bernadette	5 rue de Belle-vue	INDRE
4	GUEMENE	Jean-Louis	4 rue du Bois Rouaud	INDRE
5	RATTE	Patrice	2 bis parc du Calvaire	INDRE
6	BOUYGE	Aurélie	9 rue Marcel Sembat	INDRE
7	LE GUEN	Martine	16 rue des Hortensias	INDRE
8	PARMENTIER	Thierry	10 quai Henri Brunais	INDRE

Suppléants :

	Nom	Prénom	Adresse	Ville
1	PERROT	Lionel	32 rue des Maures	SAINT HERBLAIN
2	GOLLER	Alain	15 rue Jean Jaurès	INDRE
3	TESSIER	Christian	18 rue des Jonquilles	INDRE

4	GUIARD	Jacques	37 rue Jean Jaurès	INDRE
5	TURLIER	Françoise	5 rue des Mimosas	INDRE
6	SAULIER	Morgane	29 bis Aristide Briand	INDRE
7	TOUSSAINT	Sébastien	7 impasse de la Martinière	INDRE
8	BIALAIS-FERNAGU	Sophie	48 rue Aristide Briand	INDRE

Peu de candidatures ont été déposées, limitant à 16 le nombre de candidat.

Gwenvaël DURET précise que ce point a été présenté en commission.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver la liste des 16 candidats devant permettre au directeur départemental des finances publiques, conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, de désigner les membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

Serge DAVID « sur 32 vous n'avez que 16 candidats, on voit bien l'intérêt que les indrais portent à cette commission importante des impôts qui doit être représentative des différents panels de la couche sociale de la commune. Vous aurez peut-être plus de chance pour les candidats à la démocratie participative ».

Anthony BERTHELOT « on partage cette observation, mais il est vrai que cet appel à candidatures s'est passé dans une période compliquée, maintenant est-ce que c'est lié au Covid je n'en suis pas certain. Nous avons relancé l'ensemble des candidats qui étaient dans cette commission au précédent mandat et nous avons fait des appels à la population ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article unique : Approuve la liste des 16 candidats devant permettre au directeur départemental des finances publiques, conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, de désigner les membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

9 – Commission Intercommunale des Impôts Directs. Désignation des commissaires

Rapporteur : Gwenvaël DURET, adjoint au maire.

Nantes Métropole dispose, depuis 2012, d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID). Cette commission est le pendant intercommunal, pour les locaux commerciaux, industriels et biens assimilés, des commissions communales des impôts directs.

La CIID est composée du Président de Nantes Métropole (ou un Vice-président délégué) et de 20 commissaires (10 titulaires et 10 suppléants) désignés par le directeur départemental des finances publiques, à partir d'une liste de 40 personnes dressée par le Conseil communautaire, après consultation de ses communes membres (conformément aux dispositions de l'article 1650 A du Code Général des Impôts).

Les commissaires de la CIID doivent répondre aux critères suivants :

- Etre de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne
- Etre âgés de 18 ans au moins
- Jouir des droits civils
- Etre familiarisés avec les circonstances locales
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission
- Etre inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des Communes membres.

Le Conseil municipal doit proposer le nom 2, par voie de délibération, afin que le Conseil communautaire puisse délibérer à son tour.

En conséquence, le Maire propose une liste de 2 noms pour intégrer la CIID :

	Nom	Prénom	Adresse	Ville
1	NICOLAS	Catherine	19 rue du Calvaire	INDRE
2	MAITRE	François	17 bis Quai Besnard	INDRE

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver la liste des 2 candidats devant permettre au directeur départemental des finances publiques, conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, de désigner les membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article unique : Approuve la liste des 2 candidats devant permettre au directeur départemental des finances publiques, conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, de désigner les membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Information concernant les Commissions Extra-Municipales et les Référénts de Quartiers :

Sophie BIALAIS-FERNAGU « Suite à l'appel à candidature lancé début octobre après le CM du 28 septembre, pour les 3 commissions extramunicipales et les référents de quartiers (8 quartiers, 16 référents), 49 candidatures ont été enregistrées. Sachant que certaines personnes ont postulé pour plusieurs Commissions extra-municipales ou pour une Commission extra-municipale et pour devenir référent de quartier, nous obtenons :

- 16 candidatures pour la CEM « Mobilités, déplacements doux, circulation, stationnement »
- 19 pour la CEM « Valorisation et entretien des espaces naturels »
- 11 pour la CEM « Projet alimentaire territorial »
- 4 candidatures pour une des 3 CEM
- Et 16 candidatures pour les référents de quartiers

CEM

Au vu de la situation sanitaire, il est impossible de réunir les personnes pour convenir collectivement de la composition des CEMS, à savoir les 5 citoyens volontaires et les 5 représentants d'associations . Un mail a donc été envoyé ce jour à tous les candidats afin de les remercier de leur intérêt pour s'engager pour Indre et en leur proposant de continuer à avancer ensemble en attendant de pouvoir se réunir, et de décider collectivement des 10 représentants dans chaque CEM . Un questionnaire a par ailleurs été joint au mail.

A noter que les personnes qui ne seront pas retenues à terme pourront intégrer des groupes de travail qui se constitueront au fur et à mesure des travaux des commissions.

Pour les CEMS, il était également question de tirer au sort des indrais à partir des listes électorales. Le jeudi 22 octobre, 40 noms par CEMs ont été tirés au sort. Les élus en charge des CEMs ont commencé à prendre contact avec les personnes (porte à porte avant le confinement puis par téléphone).

La composition des CEMS, nous l'espérons, pourra être diffusé lors du conseil municipal du 14 décembre.

Référents de quartier

Concernant les référents de quartiers,

- 4 quartiers disposent de leur binôme de référents
- 3 quartiers ont un seul référent
- 1 quartier n'a pas de référent

Les élus référents ont commencé à prendre contact avec les référents citoyens retenus pour leur annoncer leur nouveau mandat. Une charte des référents de quartier a été envoyée ce jour à chaque référent. Les candidats non retenus ont également été appelés pour les remercier de leur engagement et discuter du rôle de relai qu'ils pourront avoir.

Une réflexion est en cours pour définir si un rôle peut leur être attribué pendant le confinement dans le respect des règles sanitaires.

Quartier Indret :

Référent élu : Jean Noël Arnoux

Référent citoyen : Jean-Marc Moreau

Quartier Basse Indre Nord-Ouest (coté Ile de la Motte) :

Référent élu : Nelly Gaurois

Référent.e.s citoyen.nes : Sandrine Floc'h et Franck Angomard

Quartier Basse Indre Nord (coté Pré-Clou) :

Référent élu : Eric Morazzani

Référent.es citoyen.nes : Coralie Maly et Thierry Bernard

Quartier Basse Indre Est (coté Patis) :

Référente élue : Audrey Poisson

Référent.e citoyen.ne : A suivre

Quartier Basse Indre (Sud Est), coté Eglise :

Référent élu : Georges Drobysz

Référent citoyen : Hervé Ronnet

Quartier Haute Indre (Nord-Ouest), coté Vignes blanches :

Référent élu : Gwenvaël Duret

Référent citoyen : Teddy Locquard

Quartier Haute Indre (Est), coté route des sables:

Référente élue : Amélie Richard

Référente citoyenne : Anne Gicquel

Quartier Haute Indre (Ouest-Sud), coté Loire :

Référent élu : Jérôme Collier

Référentes citoyennes : Nolwenn Patie & Anne-Cécile Raveleau

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h15.

Procès-verbal publié conformément
aux articles L2121.25 et R2121.11 du CGCT.